

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 23 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire**

NOR : SSAZ1730978A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 16 octobre 2017,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire :

1° Au titre du I (5°) de l'article D. 1432-15, en qualité de personnalité qualifiée: M. Jean-François GIRARD, en remplacement de M. Jean-Claude MALLET.

#### Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 novembre 2017.

Pour la ministre et par délégation :  
*La secrétaire générale adjointe,*  
A. LAURENT